

- Sur le fret aérien et maritime :
  - Une consultation au sein du SDC et du SIDNC sera effectuée afin de recenser sur le terrain d'éventuels problèmes d'approvisionnement pour transmission à la DAE et réactivation le cas échéant de la cellule PCO Fret
  - On note pour l'instant :
    - Quelques retards en provenance de la NZ et de l'Australie
    - Un surcoût général des compagnies maritimes pour le fret (taxations supplémentaires et pénuries de containers)
    - Des reports d'expéditions sur le fret aérien pour des produits frais
  
- Sur le prix des fruits et légumes :
  - On note une augmentation des prix des fruits et légumes, ceci est essentiellement dû aux intempéries récentes en NC mais également à la saisonnalité + intempéries en NZ et Australie également
  - Au niveau du secteur agricole : à noter que la profession est toujours en attente de l'arrêté signifiant l'état de catastrophe naturelle pour l'indemnisation des agriculteurs. Agriculteurs qui de plus ont du mal à écouler leurs produits du fait de la fermeture des CHR.
    - ➔ Demander à la CANC des précisions sur les difficultés rencontrées par ce secteur (action CCI)
  
- Sur le prix des masques :
  - Les prix des masques vont être réglementés à 50F. Quid des pharmaciens/commerçants qui ont du stock et dont le prix de revient est supérieur à 50F ? Réponse de la DAE : il reste qq jours aux professionnels pour écouler en priorité les stocks anciens qui auraient un PR supérieur à 50 F avant que la délibération paraisse au JONC – rappel qu'il est interdit de vendre à perte – pour fixer ce prix à 50F la DAE a réalisé une étude qui donne un PR moyen entre 30 et 42 F le masque – contact sera donné à la DAE d'une entreprise avec un PR à 77 F pour vérifier cette donnée
  - S'agissant des masques chirurgicaux, nombreux ont entendu qu'ils seraient lavables à 60°C plusieurs fois sans perdre leur efficacité. Une demande de confirmation de cette information est demandée auprès de la DASS.
  
- Sur le report des charges sociales et fiscales :
  - La question se pose de ne pas pénaliser les entreprises qui bénéficient de reports de charges dans les attestations fournies pour répondre aux AO
  - Idem pour la cotation des entreprises
    - ➔ Le gouvernement vérifie ce point au niveau des administrations
  
- Sur le chômage partiel :
  - Report du texte à la semaine prochaine
  - En attendant, on a pu voir sous CESAM et sur le site de la DTE que les formulaires étaient déjà en ligne – il convient de savoir si les entreprises doivent attendre que le texte soit voté avant de remplir le formulaire – en attente retour DAE
  
- Sur les campagnes de vaccination : voir pièce-jointe sur les questions tests/vaccination
  - Le gouvernement doit décider ce jour des secteurs et activités prioritaires dans les campagnes de vaccination
  - Question sur la responsabilité de l'employeur en cas de complication due à la vaccination – réponse : l'employeur n'est pas responsable
  - Question sur la confidentialité des salariés liste transmise par l'entreprise : point à éclaircir avec la DASS
  - Les centres de vaccination sont tous indiqués sur la page du gouvernement (PN : Centre hospitalier du nord) : <https://gouv.nc/info-vaccination/ou-se-faire-vacciner>

- Sur les garde d'enfants :
  - Le secteur du BTP va faire une demande au gouvernement pour que des solutions de garderie soit mises en place pour les salariés du BTP, important surtout si le confinement est reconduit
  - Pour les chefs d'entreprises dont le conjoint est personnel médical : il est possible de faire une demande à la Direction de l'enseignement pour que les enfants puissent bénéficier d'un service de garderie
  - Il n'y a plus d'allocation de maintien à domicile comme celle qui était prévue l'année dernière dans la délibération 26/CP – les dispositions prévues dans la 130 CP ne les remplace pas vraiment – est-il possible de remettre cette disposition en place ? cela permettrait aux parents qui doivent garder leurs enfants à domicile d'en bénéficier
  
- Questions diverses :
  - Les professionnels de l'immobiliers ne comprennent pas l'interdiction des visites de biens vides pour location et/ou vente alors même que les états des lieux sont autorisés – ils réitèrent leur demande, très importante pour le secteur
  - Retours de marchandises commerce après livraison : à priori les marchandises retournées doivent rester isolées 48h pour le textile avant remise en vente – à confirmer par la DASS
  - Aucun retour pour l'instant de la DITTT pour l'homologation de véhicules professionnels – la DAE va nous faire un retour sur ce point.